

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE
FORCES ARMEES.

COMMUNIQUE N° 2 DES FORCES ARMEES DU BURUNDI.

Depuis la date de sombre mémoire du 20 Octobre 1993, des événements tragiques secouent encore une fois notre pays. La tentative de putsch a débouché à l'assassinat lâche et absurde de Son Excellence le Président de la République Melchior NDADAYE et de certains de ses proches collaborateurs. Pour ajouter le drame au drame, des populations ont été amenées au massacre mutuel, à la destruction et au vandalisme sur base d'appartenance politique ou ethnique.

Dans ces moments de tragédies, de douleur et de désolation, le Commandement de l'Armée s'est investi immédiatement dans la mise en échec de la tentative de renverser les Institutions Démocratiques et au rétablissement de l'ordre et la paix au sein de la population.

Conformément à sa déclaration du 22 Octobre 1993, le Commandement de l'Armée communique ce qui suit :

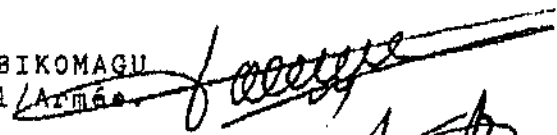

- 1°. Les Forces Armées regrettent, déplorent le lâche et absurde assassinat de Son Excellence le Président de la République Melchior NDADAYE et de ses proches collaborateurs. Les Forces Armées présentent leurs condoléances à la famille du Président NDADAYE et à celles de ses proches collaborateurs lâchement assassinés par les ennemis de la démocratie.
- 2°. Les Forces Armées réaffirment avec énergie leur condamnation et leur totale désolidarisation de tous ceux, militaires, civils, nationaux ou étrangers ont préparé ou exécuté le diabolique plan d'attenter à notre jeune démocratie et ont perpétré des assassinats ignobles.
- 3°. Avec la même vigueur, elles condamnent les responsables des massacres des innocents dans les populations de l'intérieur du pays où règne aujourd'hui horreur et désolation. Les Forces Armées présentent leurs condoléances à tous ceux qui ont perdu les leurs dans cette tragédie.

- 2 -

- 4°. Les Forces Armées réclament avec insistance que le Gouvernement fasse appel, le plus rapidement possible, à une Commission Internationale neutre en vue d'établir les responsabilités des uns et des autres dans une analyse globale de la tragédie Burundaise.
- 5°. Le Haut Commandement de l'Armée a été régulièrement consulté sur la question relative à la sécurité et la protection des Institutions ainsi qu'aux mécanismes de rétablissement de la confiance. Le Haut Commandement a émis des conseils, avis et considérations. Cependant, il a tenu à souligner chaque fois à l'endroit de ses interlocuteurs que : dès lors que la légalité a été rétablie, la compétence et la responsabilité de la décision incombent souverainement au Gouvernement.
- 6°. Les Forces Armées réitèrent leur entière loyauté au Gouvernement, leur détermination à défendre les Institutions Démocratiques, à garantir l'intangibilité du territoire, à assurer le maintien de l'ordre et le rétablissement de la paix, et à participer activement dans les actions d'assistance des populations sinistrées. Elles réaffirment leur entière disponibilité à coopérer pour le rétablissement à tous les niveaux de la confiance ébranlée.

Fait à Bujumbura, le 13 Novembre 1993

POUR LES FORCES ARMEES :

- Lieutenant-Colonel Jean BIKOMAGU
Chef d'Etat-Major Général/Armée. 
- Lieutenant-Colonel Epitace BAYAGANAKANDI
Chef d'Etat-Major Général/Gendarmerie. 

POUR APPROBATION :